

# Mode d'emploi

Les Critères de qualité du Réseau d'écoles21 comprennent 25 modules :

- Le **module de base** sert de porte d'entrée dans les critères de qualité.
- Les 24 modules thématiques permettent une approche plus approfondie.

Les modules thématiques couvrent les quatre domaines suivants :

**A Principes d'action (6 modules)**

**B Organisation (2 modules)**

**C Éducation en vue d'un développement durable (8 modules)**

**D Promotion de la santé (8 modules)**

## Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons à toutes les écoles de commencer par le **module de base** lorsqu'elles utilisent l'instrument pour la première fois. Deux ou trois autres modules peuvent être sélectionnés pour une étude plus approfondie.

Pour les écoles qui rentrent dans le Réseau ou qui refont un état des lieux chaque 3 ans, les Critères de qualité sont un instrument précieux. Les objectifs, indicateurs et mesures nommés dans la convention peuvent être revus et actualisés.

Chaque école choisit le ou les modules thématiques selon ses propres priorités. Plusieurs points de départ sont possibles, tel qu'un axe thématique spécifique, un besoin d'action urgent ou la perspective de progrès rapides et tangibles.

Chaque module consiste en une liste de maximum dix indicateurs qui répondent à la question : À quoi reconnaissons-nous que ce critère est rempli ?

Pour chaque indicateur sont proposés un état des lieux de sa mise en œuvre actuelle dans l'école (1 = jamais, 4 = presque toujours) et une priorisation pour son traitement futur (1 = faible, 4 = très haute). La liste d'indicateurs ne doit pas être comprise comme une liste de contrôle à parcourir de bout en bout. Au contraire : elle permet de fixer des priorités.

## Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons aux écoles qui utilisent les Critères de qualité de viser comme but le niveau 3, soit « souvent ».

Les indicateurs des 16 modules pour **l'éducation en vue d'un développement durable (C)** et pour **la promotion de la santé (D)** se répartissent selon deux axes : « Enseigner, apprendre et accompagner. » et « L'école comme espace d'apprentissage, de travail et de vie ».

A la fin de chaque module sont proposés des liens avec d'autres modules ou informations vers des pages thématiques du Réseau : [www.reseau-ecoles21.ch](http://www.reseau-ecoles21.ch).

## Précisions

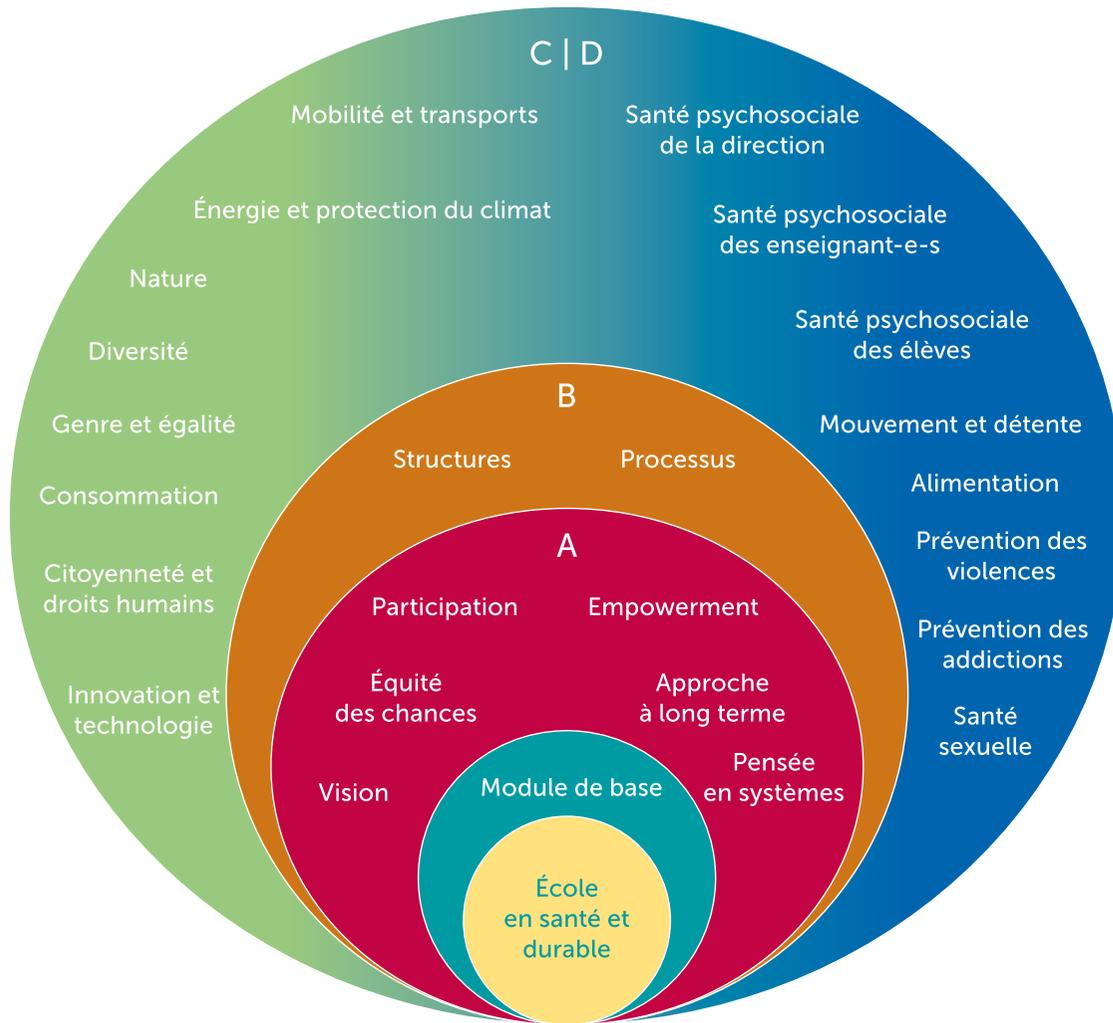
Le **module de base** contient une sélection d'indicateurs tirés des **Principes d'action (A)** et d' **Organisation (B)**. Par exemple, la mention « **7A.1.1** » fait référence au premier indicateur du module A « **Participation** ».

L'expression « école en santé et durable » utilisée dans tous les modules peut être remplacée par « école en santé » pour une école ayant le profil « Nous sommes en route vers une école en santé ».

## Remarque

Par « parents », nous entendons tou-te-s les tuteurs/-trices légaux/-ales et personnes responsables de l'éducation. Le seul terme « parents » est utilisé par souci de simplicité, mais il doit être compris dans un sens large.

# Table des matières



<b>Module de base</b>	<b>5</b>
<b>A Principes d'action</b>	
A.1 Participation	7
A.2 Empowerment	8
A.3 Équité des chances	9
A.4 Approche à long terme	10
A.5 Vision	11
A.6 Pensée en systèmes	12
<b>B Organisation</b>	
B.1 Structures	13
B.2 Processus de développement de l'école	14
<b>C Éducation en vue d'un développement durable</b>	
C.1 Mobilité et transports	16
C.2 Énergie et protection du climat	18
C.3 Nature	20
C.4 Diversité	22
C.5 Genre et égalité	24
C.6 Consommation	26
C.7 Citoyenneté et droits humains	28
C.8 Innovation et technologie	30
<b>D Promotion de la santé</b>	
D.1 Santé psychosociale de la direction	32
D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s	34
D.3 Santé psychosociale des élèves	36
D.4 Mouvement et détente	38
D.5 Alimentation	40
D.6 Prévention des violences	42
D.7 Prévention des addictions	44
D.8 Santé sexuelle	46

## Module de base

Le module de base est considéré comme une entrée dans les critères de qualité.

Les indicateurs retenus sont un extrait des critères transversaux du Réseau d'écoles21 (principes d'actions, organisation).

			Etat des lieux				Priorité				
			1	2	3	4	1	2	3	4	
1.	Dans notre école, des espaces de participation et de responsabilité sont définis pour les élèves, les enseignant-e-s et le personnel ainsi que les parents.	↗A.1.1									
2.	Les différents acteurs de l'école connaissent leurs possibilités de participation et les utilisent :	↗A.1.2									
	a. élèves (par ex. conseils de classe ou d'établissement, participation aux décisions dans les projets, propositions d'idées pour des projets)										
	b. enseignant-e-s, autres membres du personnel de l'établissement et personnel parascolaire (par ex. : participation active aux objectifs de l'école [ou par degrés] et dans l'organisation de l'école)										
	c. parents (par ex. : conseil de parents)										
3.	Notre école soutient les acteurs de l'école pour qu'ils puissent reconnaître et utiliser leurs propres ressources, potentiels et marges de manœuvre (par ex. grâce à une communication active sur ces possibilités) :	↗A.2.1									
	a. élèves (par ex. : renforcement des compétences psychosociales, promotion des talents, formes ouvertes d'apprentissage)										
	b. enseignant-e-s et autres membres du personnel de l'établissement (par ex. : formation continue, promotion de la culture d'équipe et marge de manœuvre autonome définie, enseignement en équipe)										
	c. parents (par ex. intégration des parents dans les projets scolaires)										
4.	Notre école prend en compte les besoins individuels de chacun-e dans l'organisation de la vie scolaire quotidienne et s'efforce d'offrir des chances équitables à toutes et à tous (que ce soit sur la base du genre, de l'origine sociale, ethnique et religieuse, de l'orientation sexuelle, des capacités, de l'âge, etc.) :	↗A.3.1									
	a. élèves										
	b. enseignant-e-s et autres membres du personnel de l'établissement										
	c. parents (par ex. à travers des traducteurs/-trices, informations scolaires dans un langage simple ou visuel)										
5.	La promotion de la santé et/ou l'EDD sont ancrées dans les principes directeurs de notre école, et font partie intégrante du développement de l'école et du programme scolaire.	↗A.4.1									
6.	a. Notre école a une vision positive et forte d'une « école en santé et durable ».	↗A.5.1									
	b. Cette vision est développée et portée ensemble par la direction, les enseignant-e-s, les élèves et les autres acteurs de l'école.										
	c. Notre école a un concept et des moyens pour réaliser cette vision.										
7.	Dans notre école, les groupes de travail, les organes, etc. sont composés de différents acteurs aux perspectives diversifiées afin d'aborder les thèmes, les problèmes et les questionnements d'une manière transversale et durable afin de trouver des solutions concertées.	↗A.6.1									

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute

→



			Etat des lieux				Priorité				
			1	2	3	4	1	2	3	4	
8.	Notre école dispose d'un engagement clair en faveur de l'approche « école en santé et durable » (par ex. : vision partagée, concept – même minimal sur une page, site web, communication, appartenance au Réseau d'écoles21, programme scolaire, renforcement coordonné des capacités en matière d'EDD et de promotion de la santé selon les cycles et niveaux)	↗ B.1.1									
	a. de la part des autorités.										
	b. de la part de la direction de l'établissement.										
	c. de la part du corps enseignant (collectivement).										
9.	Dans notre école, les tâches, compétences et responsabilités en matière de promotion de la santé et d'EDD	↗ B.1.5									
	a. sont clairement définies dans un concept.										
	b. sont régulièrement révisées et mises à jour.										
10.	Notre école dispose d'une procédure définie de gestion des situations difficiles (par ex. : difficultés d'apprentissage, santé psychique, harcèlement, violences, addictions, discrimination, extrémisme, grèves) permettant d'identifier les difficultés et d'intervenir aussi rapidement que possible.	↗ B.1.7									
11.	Les relations avec les acteurs extrascolaires de la promotion de la santé et de l'EDD sont ancrées dans le fonctionnement de l'école.	↗ B.1.9									
12.	Les objectifs de développement de l'école sont fixés sur la base d'une analyse de la situation actuelle	↗ B.2.2									
	a. de manière participative.										
	b. de manière régulière et réflexive.										
13.	Les groupes de travail et/ou les équipes travaillent avec	↗ B.2.5									
	a. des ressources suffisantes.										
	b. des instructions claires de la part de la direction de l'école.										
14.	La direction de l'école pilote et communique de manière claire et transparente.	↗ B.2.6									
15.	Notre école	↗ B.2.7									
	a. soutient un climat scolaire en santé et durable (par ex. : qualité des relations, rituels, événements, règles communes de comportement les un-e-s avec les autres et avec l'environnement, promotion de la coopération, gestion des conflits).										
	b. entretient une culture centrée sur la reconnaissance et l'estime (par ex. : communication, culture de feedback).										

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute